

MAIRIE DE LA TERRASSE SUR DORLAY

42, Place des Artisans boulangers

42740 LA TERRASSE SUR DORLAY

Tel : 04 77 20 95 59

Fax : 04 77 20 90 57

laterrassesurdorlay.mairie@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU 2 JUIN 2014

Présents : Mme NIEBUDKOWSKI M – MM PACCALLET L – POUGHON C – PARRIN S – BONNARD E – Mme THEVENON M – MM VIVIER S – LACROIX N- Mme FREYCENON Y – MM VALLET O – COTE J – Mme CHOPLIN C – MM BELLIOU D –

Absents

M CHOMIER Y

M CHERFA S

Pouvoirs

M PACCALLET L

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe POUGHON

Le compte rendu de la réunion du 23 avril 2014 a été approuvé à l'unanimité

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date en date du 7 avril 2014 désignant les membres de la commission d'appel d'offres.

Elle fait ensuite part des observations reçues des services de la préfecture et invite le conseil à modifier la délibération du 7 avril 2014.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de modifier comme suit la délibération du 7 avril 2014 :

- Annule la désignation de Monsieur PACCALLET Lucien comme suppléant du Maire,

- Il est précisé que dans le cas où le Maire souhaiterait être représenté pour la présidence de la commission d'appel d'offres, son représentant sera désigné par arrêté, comme le prévoit l'article L 2122.18 du Code Général de collectivités territoriales

Délégations consenties au Maire

Madame le Maire fait part des observations reçues des services de la préfecture et invite le conseil à délibérer à nouveau afin de tenir compte de la nouvelle version de l'article L 2122.22 du Code Général de collectivités territoriales.

Le conseil municipal décide :

- de modifier l'alinéa 2 de l'article 1 comme suit :
 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, et dans la limite de ceux-ci.
- de modifier l'alinéa 14 de l'article 1 comme suit
 - D'exercer au nom de la Commune, le droit de préemption défini par l'article L214.1 du Code de l'Urbanisme, sur les zones UC-UB-UD-Uda jusqu'à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours de révision.
 - Une nouvelle délibération interviendra alors pour redéfinir précisément les limites.

Travaux Eglise

Aucune délibération n'est prise car une rencontre est prévue le 11 juin 2014 avec le Conseil Général pour les travaux de l'église suite à une demande de subvention réalisée par l'ancienne municipalité

Désignation du représentant de la commune à Epures

Suite à l'installation du Conseil Municipal, il convient de désigner le représentant de la commune à Epures, agence d'urbanisme de la région stéphanoise avec laquelle nous travaillons pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

- Représentant : Michèle NIEBUDKOWSKI

Accord unanime

Désignation du représentant de la commune à la Maison des Tresses et Lacets

Il convient également de désigner le représentant de la commune à la Maison des Tresses et Lacets,

- Représentant : Norbert LACROIX

Accord unanime

Subvention : Maison des Tresses et Lacets

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue par l'association Maison des Tresses et Lacets

Après une présentation du prévisionnel 2014, elle demande à l'assemblée de se positionner sur une éventuelle subvention et propose en concertation une subvention d'un montant de 500€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 11 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention approuve la proposition du maire et autorise le versement de 500 euros à la Maison des Tresses et Lacets

Subvention supplémentaire Centre de Loisirs

Un rappel est fait à l'assemblée car le centre de loisirs fonctionne très bien et que de nombreux enfants de la commune fréquentent le centre de loisirs.

Madame le Maire rappelle la subvention annuelle déjà accordée d'un montant de 3700 € et propose de leur verser une subvention supplémentaire de 1600 euros nécessaire au bon fonctionnement de cette association.

Proposition acceptée à l'unanimité

Subvention supplémentaire ABADER FEYE

Monsieur POUGHON fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue par l'association ABADER FEYE pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air

Le coût de cette manifestation est de 1350 € et de plus est dépendante des prévisions météorologiques

Une discussion est engagée sur le montant de la subvention

Madame le Maire propose une subvention de 700 € sous réserve que cette manifestation soit réalisée

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition du maire

Subvention OGEC de Saint Just en Doizieux

Madame FREYCENON fait part à l'assemblée de la demande de subvention reçue par l'OGEC de Saint Just en Doizieux concernant les enfants de la commune scolarisés à l'école privée de Saint Just en Doizieux.

Pour l'année scolaire 2013-2014, 8 enfants de la commune sont scolarisés dans cette école pour différentes raisons.

Une discussion est engagée sur l'existence réelle d'une subvention, sachant que la commune dispose de tous les services d'une école, maternelle et primaire avec du temps périscolaire et péri éducatif, et que ces services ont un coût non négligeables.

Le conseil municipal, après en avoir longuement délibéré, à la majorité 9 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions

- Accepte le versement d'une subvention pour les 8 enfants scolarisés pour l'année scolaire 2013-2014

Madame le Maire propose une somme de 150 € par enfant

Le conseil municipal, approuve la proposition du Maire, à la majorité 8 voix pour, 1 voix contre

Après un long débat, le conseil municipal, à la majorité : 13 voix pour, 1 abstention décide de ne plus verser de subvention pour les nouveaux inscrits à partir de l'année scolaire 2014-2015

Désignation des représentants pour les commissions de Saint Etienne Métropole

Pour la commission Economie Agricole, la personne suivante a été désignée :

- Représentant : Etienne BONNARD

Pour la commission Aménagement Durable du Territoire, la personne suivante a été désignée :

- Représentant : Lucien PACCALLET

Pour la commission Rayonnement du Territoire, la personne suivante a été désignée :

- Représentant : Stéphane PARRIN

Pour la commission Gestion des Déchets Ménagers, la personne suivante a été désignée :

- Représentant : Stéphane VIVIER

Pour la commission Contrat de Rivière, Assainissement : la personne suivante a été désignée :

- Représentant : Michèle NIEBUDKOWSKI

Syndicat Intercommunal du Pays du Gier : désignation des représentants au sein des commissions

Pour la commission Affaires Sociales/Petite Enfance, les personnes suivantes ont été désignées :

- Titulaire : Yolaine FREYCENON
- Suppléant : Caroline CHOPLIN

Pour la commission Communication, les personnes suivantes ont été désignées :

- Titulaire : Stéphane PARRIN
- Suppléant : Yolaine FREYCENON
-

Pour la commission Equipement Nautique, les personnes suivantes ont été désignées :

- Titulaire : Yolaine FREYCENON
- Suppléant : Caroline CHOPLIN

Pour la commission Finances, les personnes suivantes ont été désignées :

- Titulaire : Myriam THEVENON
- Suppléant : Christophe POUGHON

Recrutement jeunes pour travail d'été

Le maire propose à l'assemblée de recruter des jeunes pendant les vacances d'été pour aider à réaliser des travaux d'entretien de terrain, voirie et de nettoyage.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de recruter des jeunes âgés entre 16 ans et 18 ans et 3 mois.

Contrat CUI CAE : Madame SABOT Marie-Claire

Madame le Maire informe l'assemblée du surcroit de travail de la secrétaire de mairie.

Elle demande donc l'autorisation à l'assemblée de recruter à temps non complet une personne supplémentaire pour faire face à cette situation.

Elle précise qu'après contact auprès des services du Pôle Emploi de Saint Chamond, elle a reçu plusieurs personnes pour ce poste, et propose la candidature de Madame SABOT Marie-Claire, éligible à un contrat aidé avec une prise en charge de l'Etat à 85%

Accord unanime.

Questions diverses :

Interrogation sur le devenir du plateau appartement à la commune situé au Moulin Pinte

Information sur la suppression des encombrants en porte à porte et mise en place d'une déchetterie mobile